

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/5857
7 août 1964

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 7 AOUT 1964 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre du Gouvernement royal du Cambodge, j'ai l'honneur de vous faire tenir ce qui suit, pour l'information des membres du Conseil de sécurité :

"Le 3 août 1964, vers 8 h 15, deux avions à réaction des Forces armées de la République du Viet-Nam ont survolé à basse altitude Phum Khley, Khum de Treak, Srok de Mimot, dans la province de Kompong Cham, à environ trois kilomètres à l'intérieur du territoire khmer.

Après avoir tiré des rafales de mitrailleuses sur ledit Phum, ces avions se sont retirés au Sud-Viet-Nam."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent
du Cambodge,

(Signé) Voensai SONN

64-16714

